

Table des matières

Q1 : Comment effectuer une demande de prêt en ligne ?	2
Q 2 : Quels sont les critères d'éligibilité à un crédit PLAN&PAY ?	2
Q 3 : Quels sont les critères d'inéligibilité à un crédit PLAN&PAY ?	2
Q4 : Quand puis-je utiliser mes fonds ?	2
Q5 : Faut-il un apport préalable ?	3
Q6 : Combien puis-je emprunter et sur combien de temps ?	3
Q7 : Y a-t-il des frais à payer ?	3
Q8 : Y a-t-il des intérêts à payer ?	3
Q9 : Qu'est-ce que le taux annuel effectif global ?	3
Q10 : Quelle est la différence entre le taux nominal et le TAEG ?	3
Q11 : Puis-je moduler les échéances de mon crédit ?	4
Q12 : Combien de crédit puis-je faire ?	4
Q13 : En combien de temps les fonds sont-ils mis à disposition sur mon compte-carte American Express ?	4
Q14 : Une fois mon crédit débloqué sur mon compte-carte American Express, puis-je demander à faire un virement des fonds sur mon compte bancaire ?	4
Q15 : Comment faire pour signer mon contrat ?	4
Q16 : Qu'est-ce que la signature électronique ?	5
Q17 : Puis-je renoncer au crédit que j'ai demandé et comment ?	5
Q18 : Qu'est-ce que le droit de rétractation ?	5
Q19 : Puis-je disposer de mes fonds avant 14 jours ?	5
Q20 : Puis-je faire un remboursement anticipé ?	6
Q21 : Dois-je fournir des justificatifs pour bénéficier du crédit PLAN&PAY ?	6
Q22 : Comment suivre mes crédits ?	6
Q23 : Comment accéder au tableau d'amortissement de mon prêt ?	6
Q 24 : Je souhaite changer de type de Carte American Express alors que je n'ai pas fini de rembourser mon crédit, comment faire ?	6

Q1 : Comment effectuer une demande de prêt en ligne ?

Vous avez la possibilité de demander un crédit PLAN&PAY depuis votre compte en ligne American Express.

Une fois connecté à votre compte-carte et après avoir sélectionné la rubrique PLAN&PAY, faites votre simulation pour calculer vos échéances.

Si vous êtes d'accord avec les informations résumées dans la synthèse, commencez la souscription.

Votre contrat de crédit ainsi que tous les documents contractuels vous seront présentés. Scrollez jusqu'en bas de page pour prendre connaissance de chaque page, puis suivez le processus de signature électronique pour signer électroniquement votre contrat.

Une fois votre contrat signé, les fonds sont versés sur votre compte-carte American Express dans un délai minimum de 8 jours à compter de la signature du contrat.

Note : les titulaires ne remplissant pas les conditions requises applicables au crédit recevront un message les informant du refus de leur dossier dans la messagerie de leur compte en ligne American Express.

Q 2 : Quels sont les critères d'éligibilité à un crédit PLAN&PAY ?

Pour demander un crédit PLAN&PAY vous devez :

- Être titulaire principal d'une Carte American Express® émise par OFINA
- Ne pas avoir eu d'impayés au cours des 18 derniers mois
- Être client depuis au moins 6 mois

Q 3 : Quels sont les critères d'inéligibilité à un crédit PLAN&PAY ?

Vous ne pourrez pas demander de crédit PLAN&PAY si vous :

- Êtes titulaire d'une Carte Supplémentaire
- Êtes fiché à la Banque de France
- Avez eu des impayés au cours des 18 derniers mois
- Êtes client depuis moins de 6 mois

Q4 : Quand puis-je utiliser mes fonds ?

Vous pouvez utiliser les fonds dès qu'ils sont débloqués sur votre compte-carte American Express OFINA.

Q5 : Faut-il un apport préalable ?

Il n'est pas nécessaire d'avoir un apport préalable pour demander un crédit PLAN&PAY.

Q6 : Combien puis-je emprunter et sur combien de temps ?

Vous pouvez emprunter de 100 000 F CFP à 500 000 F CFP pour une Carte de type Classique et 1 000 000 F CFP pour une Carte de type Gold sur une durée de 3, 6, 9 ou 12 mois. Cependant ce plafond est cumulé au plafond maximum de 2 000 000 F CFP lié au service FL3XPAY.

Q7 : Y a-t-il des frais à payer ?

Des frais de dossier sont appliqués, ils se traduisent par une commission de 1% du montant emprunté ; cette commission est plafonnée à 5.000 F CPF.

Q8 : Y a-t-il des intérêts à payer ?

Oui, les intérêts sont calculés à partir du taux nominal fixe de 4% et sont prélevés sur chaque échéance.

Q9 : Qu'est-ce que le taux annuel effectif global ?

Le Taux annuel effectif global (TAEG) englobe tous les coûts obligatoires pour l'obtention d'un crédit : il comprend donc les intérêts calculés sur la base du taux nominal fixe, mais aussi les frais de dossier. Exprimé en pourcentage, le TAEG apparaît obligatoirement sur l'offre préalable de crédit.

Q10 : Quelle est la différence entre le taux nominal et le TAEG ?

Le coût d'un crédit est composé des intérêts et des autres frais éventuels, par exemple, les frais de dossier.

Afin de permettre une comparaison aisée par client entre les différentes propositions de crédit, la législation impose aux organismes financiers prêteurs de communiquer un taux « tout inclus », c'est le TAEG, le taux annuel effectif global.

Ce TAEG globalise tous les frais d'un crédit. Il représente donc le coût total du crédit et est calculé selon la procédure fixée par la loi et identique pour tous les organismes prêteurs du marché.

Il comprend :

1. Le taux nominal, c'est à dire les intérêts payés sur le montant emprunté.
2. L'ensemble des autres frais éventuels. Par exemple, les frais de traitement ou les frais de dossier.

Q11 : Puis-je moduler les échéances de mon crédit ?

Vous ne pouvez pas moduler les échéances de votre crédit.

Le remboursement de votre crédit se fait uniquement selon les modalités suivantes : 3, 6, 9 ou 12 mensualités.

Q12 : Combien de crédit puis-je faire ?

Vous n'êtes pas limité à un nombre de crédits, vous devez simplement respecter votre plafond de 500 000 F CFP pour une Carte de type Classique et de 1 000 000 F CPF pour une Carte de type Gold.

Cependant ce plafond est cumulé au plafond maximum de 2 000 000 F CFP lié au service FL3XPAY.

Votre solde disponible est affiché pour votre information en haut de l'écran 'Faire une simulation'.

Q13 : En combien de temps les fonds sont-ils mis à disposition sur mon compte-carte American Express ?

Les fonds sont mis à disposition sur votre compte-carte American Express sous un délai minimum de 8 jours à compter de la date de signature de votre Contrat de crédit lorsque vous signez la fiche de mise à disposition des fonds anticipée à la signature de votre contrat de crédit.

Q14 : Une fois mon crédit débloqué sur mon compte-carte American Express, puis-je demander à faire un virement des fonds sur mon compte bancaire ?

Vous ne pouvez pas demander à faire un virement des fonds sur votre compte bancaire.

Les fonds mis à disposition sur votre compte-carte American Express peuvent être utilisés au moyen de votre Carte American Express émise par OFINA.

Q15 : Comment faire pour signer mon contrat ?

Une fois votre simulation terminée, cliquez sur 'Commencer la souscription' et suivez ces étapes :

- 1 Scrollez pour prendre connaissance de chaque document,
- 2 Cochez la case d'accusé de lecture en dernière page puis cliquez sur 'Commencer à signer'.
- 3 Renseignez les 4 derniers chiffres de votre numéro de téléphone portable déclaré auprès d'OFINA dans la case prévue à cet effet.
- 4 Recevez un code à usage unique par SMS et renseignez ce code dans la case prévue à cet effet puis cliquez sur Suivant pour finaliser votre signature électronique.

Une fois la signature électronique terminée, votre contrat signé sera disponible dans la rubrique 'Mes dossiers PLAN&PAY' sous une dizaine de minutes.

Note : les titulaires ne remplissant pas les conditions requises applicables au crédit recevront un message les informant du refus de leur dossier dans la messagerie de leur application.

Q16 : Qu'est-ce que la signature électronique ?

On parle de signature manuscrite s'agissant d'un document papier, et de signature électronique s'agissant d'un document électronique.

Comme toute signature, la signature électronique a pour objectif de garantir l'intégrité d'un document (assurer qu'il n'a pas été modifié entre le moment où l'auteur l'a signé et le moment où il est consulté) et d'en authentifier l'auteur.

En bref, la signature électronique correspond à une suite de caractères (elle n'est pas visuelle). La technique est fondée sur la cryptographie asymétrique, votre signature est vérifiée par un certificat électronique qualifié.

Concrètement, signer électroniquement consiste à lire le document, à cliquer sur « Signer », à entrer les 4 derniers chiffres de votre numéro de portable enregistré auprès d'OFINA, à entrer le code reçu par SMS et à valider.

Q17 : Puis-je renoncer au crédit que j'ai demandé et comment ?

Si vous ne souhaitez plus bénéficier du crédit que vous avez demandé, vous pouvez vous rétracter :

- dans un délai de 7 jours : supprimez votre dossier de crédit en le faisant glisser vers la gauche.
- dans un délai de 14 jours : téléchargez votre dossier de crédit, imprimez le bordereau de rétractation disponible en dernière page de votre dossier, remplissez-le puis renvoyez-le à OFINA, 1, rue Charles Peguy, Baie de l'Orphelinat, 98800, Nouméa, par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi.

Pour accéder à votre dossier de crédit, rendez-vous dans la rubrique 'Mes dossiers PLAN&PAY'.

Q18 : Qu'est-ce que le droit de rétractation ?

Le droit de rétractation est votre droit à pouvoir vous rétracter lorsque vous faites une demande de crédit.

Après avoir signé un contrat de prêt, vous avez la possibilité d'exercer ce droit dans un délai de 14 jours calendaires. Ce délai est réduit à 7 jours minimum lorsque vous signez la fiche de mise à disposition des fonds anticipée lors de la signature de votre dossier de crédit.

Notez que la période de rétractation entraîne le gel du contrat déjà signé. Ainsi, les fonds ne pourront pas être mis à votre disposition avant l'expiration de ce délai.

Q19 : Puis-je disposer de mes fonds avant 14 jours ?

Oui. Pour bénéficier de vos fonds sous 8 jours, vous signez électroniquement la fiche de mise à disposition des fonds anticipée qui est disponible en annexe de votre contrat de crédit.

Q20 : Puis-je faire un remboursement anticipé ?

Un remboursement anticipé, partiel ou intégral, est possible.

Pour faire votre demande de remboursement anticipé adressez une simple lettre, huit (8) jours à l'avance à OFINA.

Q21 : Dois-je fournir des justificatifs pour bénéficier du crédit PLAN&PAY ?

Non, les justificatifs de votre dossier client sont déjà pris en compte lorsque vous faites une demande de crédit.

Q22 : Comment suivre mes crédits ?

Une rubrique Crédits est disponible sur votre écran d'accueil connecté, vous pouvez y suivre vos dossiers FL3XPAY et PLAN&PAY en cours.

Pour avoir accès à un dossier PLAN&PAY en particulier, appuyez sur la carte avec laquelle vous avez fait votre crédit et accédez à la rubrique 'Mes dossiers PLAN&PAY'.

Cette rubrique regroupe tous vos dossiers de crédits PLAN&PAY en cours et chaque dossier de crédit est téléchargeable en cliquant sur l'icône PDF située à droite du dossier.

Q23 : Comment accéder au tableau d'amortissement de mon prêt ?

Le tableau d'amortissement de votre prêt est disponible dans votre dossier de crédit accessible depuis la rubrique 'Mes dossiers PLAN&PAY' durant toute la durée de vie du crédit.

Q 24 : Je souhaite changer de type de Carte American Express alors que je n'ai pas fini de rembourser mon crédit, comment faire ?

Si vous avez souscrit une autre carte American Express émise par OFINA, vos échéances continueront de tomber sur votre compte-carte jusqu'à la dernière échéance.

Dans tout autre cas, vous êtes invité à régler vos échéances dans leur intégralité.